

LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 06 novembre 2025

Membres en exercice :

15

Date de la convocation: 27/10/2025

Présents : 14

Le six novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL Maire

Votants : 14

Présents : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Sébastien RAYNAL, Alain RAYNALDY, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Luc GODÉRIAUX-LEDRU, Jeanne VANOVERMEIRE, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON

Pour : 14

Représentés :

Contre : 0

Excusés : Sébastien JACQUES

Abstentions : 0

Absents :

Secrétaire de séance : Gilles PASCAL

Objet : Contrats territoriaux et programme de voirie 2025 - DE_2025_023

Madame le maire informe l'assemblée délibérante que les projets de travaux de voirie communale ont été retenus à la contractualisation.

Elle rappelle au conseil municipal que les contrats ont été signés entre le Département de la Lozère et les collectivités pour la période de 2022/2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de voirie communale 2025 pour un montant de 47 511,00 € HT pour les travaux de réfection des voies communales des Vernets, de Channac, du Mazel, de Ribennes et du réservoir de Ribennes.
- Sollicite le conseil départemental à hauteur de 9 554,00 € de subvention comme défini dans le contrat territorial "voirie communale".
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,
Gilles PASCAL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télerecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 18 / 11 / 2025
et publié ou notifié
le 18 / 11 / 2025



Date de transmission de l'acte: 18/11/2025
Date de réception de l'AR: 18/11/2025
048-200083335-DE_2025_023-DE
A G E D I